FF SPORT U
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

AGENCE NATIONALE DU SPORT

# NOTE DE CADRAGE

## Projets Sportifs Fédéraux (PSF)

Campagne 2025

## Fédération Française du Sport Universitaire

# Sommaire


| | |
|---|---|
| PRÉAMBULE | Introduction au PSF |
| L'ENVELOPPE FFSU | Montant global & répartition |
| THÉMATIQUES ET TYPOLOGIES DE NOS PSF | Pratique, citoyenneté, santé… |
| RECOMMANDATION THÉMATIQUES | Tableau récapitulatif |
| CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PSF | Quantitatifs & qualitatifs |
| CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DU DOSSIER | Ligues, AS & CDSU |
| INSTRUCTION DES DOSSIERS | Accompagnement, évaluation |
| DÉPÔT DES DOSSIERS | Cheminement administratif |
| CALENDRIER | Clôture au 18 mai 2025 ! |
| AIDE À L'EMPLOI ET APPRENTISSAGE | Envisager un cofinancement |
| PROJETS SPORTIFS TERRITORIAUX | Aides complémentaires au PSF |




108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

# Préambule

L'Agence nationale du Sport (ANS), créée en avril 2019, remplit les deux missions principales suivantes :

- **La haute performance**
- **Le développement des pratiques**

En matière de développement des pratiques sportives, l'Agence :

- **Soutient des projets** favorisant l'accès au sport pour toutes et tous.
- **Assure la promotion** du rôle sociétal des associations sportives et des bénévoles qui les animent.

**Extrait de la note de service ANS - Frédéric SANAUR – Directeur Général de l'Agence Nationale du Sport :**

*« Dans la dynamique de l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, les projets sportifs fédéraux (PSF) devront s'inscrire dans l'objectif de faire du sport un levier d'éducation, d'insertion, de santé, d'inclusion et de développement des pratiques durables1. Ils contribueront à faire de la France une Nation plus sportive en cherchant à augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2027 tout en favorisant un accueil de qualité dans les clubs au cours de la saison sportive 2024-2025. »*

Dans le cadre de la campagne 2025, l'Agence nationale du Sport fait plusieurs recommandations :

- Atteindre l'objectif de 50% de part aux clubs pour cette année 2025.
- Sanctuariser une part pour les territoires ultramarins.
- Maintenir les crédits dédiés aux actions de féminisation (20% minimum).
- Inciter au dépôt d'actions visant à favoriser la pratique parasportive.
- Porter une attention particulière aux territoires carencés.
- Veiller à favoriser les actions sport – santé.
- Adapter les pratiques sportives au changement climatique.
- Veiller à mettre en œuvre les moyens d'une transparence de la décision.
- Veiller à contribuer à la lutte contre toute forme de discrimination et de violence.

C'est en croisant le plan de développement fédéral et les recommandations de l'Agence que la FFSU a réalisé cette note de cadrage dédiée au sport universitaire.
Les thématiques détaillées ci-après visent à répondre de la manière la plus pertinente, tant à la réalité de terrain qu'aux enjeux sociétaux actuels.

# L'enveloppe FF Sport U

Dans le cadre de la part territoriale dédiée au développement des pratiques, la FFSU bénéficie d'une enveloppe globale de **158 000 €, dont une part sanctuarisée** de 5 469 € pour les structures sport U de l'outre-mer.



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

# Thématiques et typologies des Projets Sportifs Fédéraux

Les ligues, comités et AS devront s'appuyer sur les thématiques et typologies d'actions décrites ci-dessous, pouvant se décliner en projets sportifs de découverte, compétitifs, de formation ou tout autre action œuvrant de manière durable pour le développement du sport universitaire.

Chaque thématique, déterminée par la FFSU au regard de son projet fédéral, se réfère à un objectif opérationnel, fixé par l'Agence nationale du Sport (l'Agence), à sélectionner sur « Le compte asso ».

## A. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

### 1. LE SPORT U AU FEMININ

1.1 Proposer en plus de l'offre de pratique traditionnelle, une offre de pratique régulière et pérenne compétitive ou promotionnelle dédiée aux étudiantes (unisport et/ou multisports).

1.2 Proposer une offre incitant à la représentation féminine sur les formations d'arbitres, d'éducatrices, de dirigeantes, de bénévoles (gratuité, reconnaissance…).

### 2. LE « PARASPORT U[1] »

2.1 Impliquer, sur un projet annuel, les étudiant.e.s de différentes filières dans l'organisation de manifestations compétitives ou promotionnelles (cf. 3.2 et 3.3) à destination d'étudiant.e.s en situation de handicap.

2.2 Développer une offre universitaire para-accueillante régulière, débouchant sur un temps fort (compétition, évènement promotionnel…)

2.3 Changer le regard sur le handicap par le déploiement d'actions de sensibilisation auprès des publics valides (Evènements promotionnels para-accueillants, initiation au parasport, échange avec des ambassadeurs paralympiques, conférences, sensibilisation lors des formations…).

## B. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ

### 3. LE SPORT U CITOYEN

3.1 Mettre en place des formations d'arbitres, de dirigeants d'A.S. et de secourisme à destination des étudiant.e.s.

3.2 Impliquer, sur un projet annuel de formation pratique, les étudiant.e.s dans l'organisation de manifestations éco-citoyennes, compétitives ou promotionnelles.

[1] Les informations relatives à votre structure et projet « Handi'U » doivent être renseignées sur le handiguide : www.handiguidesports.gouv.fr



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

3.3 Cultiver et valoriser le sentiment d'appartenance au sport universitaire à travers la création d'une « Team Sport U » locale (challenge de l'AS la plus dynamique en termes de bénévolat, création d'outil de reconnaissance de l'engagement des étudiants, sollicitation d'ambassadeurs universitaires du double projet académique et sportif/parasportif, remise de trophée…).

### 4. LE SPORT U ENGAGÉ

4.1 Sensibiliser les étudiant.e.s, éducateur.rice.s et dirigeant.e.s sur les violences et dérives dans le sport (violences sexuelles, radicalisation…).

4.2 Mener des initiatives visant à lutter contre la précarité étudiante en facilitant l'acquisition de matériel sportif (éco-box) et l'accès aux infrastructures sportives pour les étudiant.e.s les plus défavorisé.e.s.

### 5. LE SPORT U ÉCO-RESPONSABLE[2]

5.1 Mettre en place des opérations de nettoyage et entretien des espaces de pratique sportive universitaire.

5.2 Sensibiliser les étudiants sur les gestes écoresponsables à adopter lors de la pratique sportive et leur participation aux évènements sportifs universitaires.

5.3 Mettre en place des formations à l'éco-responsabilité à destination des étudiant.e.s, débouchant sur des actions concrètes à l'occasion d'évènements sportifs.

## C. OBJECTIF OPÉRATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTÉ

### 6. LE SPORT U POUR UNE MEILLEURE SANTÉ PHYSIQUE & MENTALE

6.1 Mettre en place des initiatives visant à faciliter l'accès au sport en allant directement au contact des étudiants.

6.2 Favoriser le développement de programmes sportifs innovants en faveur des disciplines émergentes.

6.3 Sensibiliser les étudiants aux dangers de la sédentarité et à l'importance de la pratique sportive.

### 7. LE SPORT U FACE AUX DÉRIVES

7.1 Mener des campagnes de sensibilisation auprès des étudiants concernant les dangers de l'utilisation de produit dopants dans le sport et/ou plus largement des conduites à risque.

[2] Retrouvez en ressource interne les 8 thématiques éco-responsables soutenues par la FF SPORT U : https://sport-u.com/sport-u-ecoresponsable/



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

# Thématiques recommandées par porteur

| THÉMATIQUES | LIGUE / CDSU | AS |
|---|---|---|
| **A. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE** | | |
| **1. LE SPORT U AU FEMININ** | | |
| 1.1 Proposer en plus de l'offre de pratique traditionnelle, une offre de pratique régulière et pérenne compétitive ou promotionnelle dédiée aux étudiantes (unisport et/ou multisports). | X | X |
| 1.2 Proposer une offre incitant à la représentation féminine sur les formations d'arbitres, d'éducatrices, de dirigeantes, de bénévoles (gratuité, reconnaissance…). | X | X |
| **2. LE PARASPORT U** | | |
| 2.1 Impliquer, sur un projet annuel, les étudiant.e.s de différentes filières dans l'organisation de manifestations compétitives ou promotionnelles (cf. 3.2 et 3.3) à destination d'étudiant.e.s en situation de handicap. | X | |
| 2.2 Développer une offre universitaire handi-accueillante régulière, débouchant sur un temps fort (compétition, évènement promotionnel, détections du programme "La Relève"…). | X | X |
| 2.3 Changer le regard sur le handicap par le déploiement d'actions de sensibilisation auprès des publics valides (Evènements promotionnels handi-accueillants, initiation au parasport, échange avec des ambassadeurs paralympiques, conférences, sensibilisation lors des formations…). | X | |
| **B. DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE** | | |
| **3. LE SPORT U CITOYEN** | | |
| 3.1 Mettre en place des formations d'arbitres, de dirigeants d'A.S. et de secourisme à destination des étudiant.e.s. | X | |
| 3.2 Impliquer, sur un projet annuel de formation pratique, les étudiant.e.s dans l'organisation de manifestations éco-citoyennes, compétitives ou promotionnelles. | X | |
| 3.3 Cultiver et valoriser le sentiment d'appartenance au sport universitaire à travers la création d'une « Team Sport U » locale (challenge de l'AS la plus dynamique en termes de bénévolat, création d'outil de reconnaissance de l'engagement des étudiants, sollicitation d'ambassadeurs universitaires du double projet académique et sportif/parasportif, remise de trophée…). | X | |



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

| THÉMATIQUES | LIGUE / CDSU | AS |
|---|---|---|
| **4. LE SPORT U ENGAGE** | | |
| 4.1 Sensibiliser les étudiant.es, éducateur.rices et dirigeant.es sur les violences et dérives dans le sport (violences sexuelles, radicalisation…). | X | |
| 4.2 Mener des initiatives visant à lutter contre la précarité étudiante en facilitant l'acquisition de matériel sportif (éco-box) et l'accès aux infrastructures sportives pour les étudiant.es les plus défavorisé.es. | X | X |
| **5. LE SPORT U ECO-RESPONSABLE** | | |
| 5.1 Mettre en place des opérations de nettoyage et entretien des espaces de pratique sportive universitaire. | X | X |
| 5.2 Sensibiliser les étudiants sur les gestes écoresponsables à adopter lors de la pratique sportive et leur participation aux évènements sportifs universitaires. | X | |
| 5.3 Mettre en place des formations à l'éco-responsabilité à destination des étudiant.e.s, débouchant sur des actions concrètes à l'occasion d'évènements sportifs. | X | |
| **C. PROMOTION DU SPORT SANTE** | | |
| **6. LE SPORT U FACE A LA SEDENTARITE** | | |
| 6.1 Mettre en place des initiatives visant à faciliter l'accès au sport en allant directement au contact des étudiants. | X | X |
| 6.2 Favoriser le développement de programmes sportifs innovants en faveur des disciplines émergentes. | X | X |
| 6.3 Sensibiliser les étudiants aux dangers de la sédentarité et à l'importance de la pratique sportive. | X | |
| **7. LE SPORT U FACE AUX DERIVES** | | |
| 7.1 Mener des campagnes de sensibilisation auprès des étudiants concernant les dangers de l'utilisation de produit dopants dans le sport et/ou plus largement des conduites à risque. | X | |



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

# Critères d'évaluation des Projets Sportifs Fédéraux

Les projets éligibles feront l'objet d'une évaluation selon les critères suivants :

## 1. CRITÈRES QUANTITATIFS

- Nombre de bénéficiaires visés par le projet, licencié(e)s ou non licencié(e)s
- Territoire visé par le projet
- Part du financement, hors subventions publiques
- Nombre d'actions impactées par le projet

## 2. CRITÈRES QUALITATIFS

Une attention particulière sera portée sur l'évaluation des comptes-rendus financiers des années antérieures, permettant de juger de la fiabilité des porteurs de projets et ainsi éviter le reversement de subvention.

- Cohérence et pertinence du projet dans le cadre du projet fédéral
- Pertinence du projet associatif pour les A.S. et plan pluriannuel de développement pour les ligues et comités départementaux
- Impacts attendus du projet
- Durabilité attendue du projet
- Caractère innovant du projet
- Pertinence du réseau d'acteurs impliqués dans le projet
- Communication prévue autour du projet
- Projets axés sur les thématiques prioritaires de la féminisation, du sport santé et du parasport

## 3. AUTRES CRITÈRES

- Privilégier des actions au long cours avec un projet d'héritage pour les étudiants
- Proposer des projets avec un début d'action à partir de la rentrée 2025 – 2026

**Remarque :** Tous les projets « Parasport'U » feront l'objet d'une sélection pour l'attribution d'une subvention complémentaire de la FF SPORT U. Cette sélection sera assurée par la commission fédérale « Parasport'U ».



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

# Conditions d'éligibilité du dossier de demande de subvention

Pour être éligible aux subventions PSF, les porteurs de projet devront répondre aux conditions suivantes :

## 1. LES LIGUES RÉGIONALES DU SPORT U

- Déposer le compte-rendu financier (CRF) de la subvention N-1 ou un CRF intermédiaire si le projet n'est pas terminé
- Être une ligue régionale du sport U
- Dossier complet et pièces conformes
- Respect de la date butoir de dépôt de dossier
- Déposer des projets ayant impérativement démarré en 2025 et pouvant s'étendre jusqu'au 30 juin 2026 (date limite de transmission des bilans CERFA sur le Compte Asso des actions financées au titre de l'année 2025)

- La demande de subvention atteint :
  - 5000 € de seuil minimal de demande de subvention pour une ligue régionale, sur l'intégralité des projets déposés (4 projets maximum)
  - Entre 50% et 80% du budget par projet

Attention ! Tout achat de matériel, au service du projet, ne peut pas excéder le plafond de 500 € HT unitaire.

- 1 seul dossier pour 4 projets maximum par ligue dont 1 projet minimum en faveur de la féminisation et/ou de la pratique parasportive et/ou du sport santé
- Respect de tout ou partie des thématiques visées par cet appel à projets
- Disposer d'un plan de développement pluriannuel à déposer sur « Le compte Asso » dans le champ « Projet associatif »

**Remarque : Non-cumul des demandes de subvention**

Il est rappelé que la même action ne peut être déposée :

- A la fois dans le cadre des dispositifs PSF et PST (Projets Sportifs Territoriaux),
- Ni auprès de plusieurs fédérations si la structure est multi-affiliée.

Toute demande redondante sera rejetée ou pourra faire l'objet d'un reversement. Il est de la responsabilité des porteurs de projets de veiller à l'unicité et à la traçabilité de chaque action proposée.



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

## 2. LES A.S. ET COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DU SPORT U

- Déposer le compte-rendu financier (CRF) de la subvention N-1 ou un CRF intermédiaire si le projet n'est pas terminé
- Être une A.S. affiliée à la FFSU ou un comité départemental reconnu par la FFSU
- S'être rapproché de la ligue du sport U d'appartenance (annuaire en cliquant **ICI**)
- Dossier complet et pièces conformes
- Respect de la date butoir de dépôt de dossier
- Déposer des projets ayant impérativement démarré en 2025 et pouvant s'étendre jusqu'au 30 juin 2026 (date limite d'envoi des bilans CERFA des actions financées au titre de l'année 2025)

- La demande de subvention atteint :
  - 1500 € (1000 € si A.S. en ZRR[3]) de seuil minimal de demande de subvention globale pour une A.S. ou un comité départemental, sur le dossier déposé, soit 3000 € minimum de budget global
  - La subvention demandée atteint entre 50% et 80% maximum du budget.

Attention ! Tout achat de matériel, au service du projet, ne peut pas excéder le plafond de 500 € HT unitaire.

*Remarque : A compter de 2025, au regard du nombre important de subventions inférieures à 500 € et afin d'éviter le « saupoudrage », seules 2 actions maximum par subvention attribuée au seuil minimum pourront être financées - ainsi :*
*- une subvention de 1 500 € permettra de financer 1 action à 1 500 € ou 2 actions à 750 € ;*
*- une subvention de 1 000 € permettra de financer 1 action à 1 000 € ou 2 actions à 500 €.*

- 1 projet maximum par comité départemental
- **2 projets** maximum par A.S. dans le respect des conditions suivantes :
  - **1 projet** sur la thématique « Sport santé » et/ou « Parasport'U » et/ou « Féminisation »
  - Bonus : **1 projet** supplémentaire possible si dépôt d'un projet sur la thématique « Sport santé », « Féminisation » ou « Parasport'U »
- Respect de tout ou partie des thématiques visés par cet appel à projets
- Disposer d'un projet associatif pour les A.S. et d'un plan de développement pluriannuel pour les comités départementaux, à déposer sur « Le compte Asso » dans le champ « Projet associatif »

**Remarque : Non-cumul des demandes de subvention**

Il est rappelé que la même action ne peut être déposée :
  - A la fois dans le cadre des dispositifs PSF et PST (Projets Sportifs Territoriaux),
  - Ni auprès de plusieurs fédérations si la structure est multi-affiliée.

Toute demande redondante sera rejetée ou pourra faire l'objet d'un reversement. Il est de la responsabilité des porteurs de projets de veiller à l'unicité et à la traçabilité de chaque action proposée.

[3] Lien vers la liste des territoires carencés, les critères d'éligibilité et les outils de vérification sur le site de l'Agence : https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2021_-_liste_des_territoires_carences.pdf



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

# Instruction des dossiers

## 1. ACCOMPAGNEMENT FÉDÉRAL

Pour toute interrogation quant à la procédure d'utilisation de la plateforme Le Compte Asso et/ou quant à l'éligibilité des actions, nous sommes à votre disposition via l'adresse mail : psf@sport-u.com.

En outre le rôle de la fédération sera :

- De diffuser de l'information relative à la campagne PSF 2025
- D'inciter au dépôt de dossiers
- De conseiller sur la formalisation des dossiers
- D'accompagner sur le choix actions en lien avec les thématiques retenues
- D'instruire les dossiers déposés
- De coordonner le travail de la commission d'attribution
- D'aider les structures dans l'évaluation de la réalisation des actions

## 2. ÉVALUATION DES DOSSIERS

### *2.1 Procédure d'évaluation*

Une commission d'attribution et de validation des modalités de traitement des dossiers est composée des membres suivants :

- Président
- Un membre étudiant du comité directeur fédéral
- Responsable de la commission « éthique et déontologie »
- Un représentant des ligues
- Un représentant des A.S.
- Directeur national
- Un directeur national adjoint
- Un représentant des salariés
- Référente de l'Agence nationale du Sport (statut d'observatrice)

Cette commission se réunira en fin d'instruction des dossiers pour délibérer sur les montants accordés aux projets sportifs fédéraux déposés par les différentes structures du sport U.

### *2.2 Critères à prendre en compte dans la formalisation du dossier de demande de subvention*

Dans le respect du projet fédéral et des objectifs opérationnels de l'Agence, les projets de développement devront notamment répondre à tout ou partie des axes suivants :

- Capter de nouveaux publics
- Innover dans les formes de pratiques
- Diversifier les offres de pratique
- Fidéliser des pratiquants
- Avoir une démarche inclusive et citoyenne

Une attention particulière sera portée sur les projets innovants, apportant une réelle valeur ajoutée dans le cadre de la politique nationale de développement. Ces projets pourront faire l'objet d'un cofinancement jusqu'à hauteur de 80% du budget global.



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

# Dépôt des dossiers

## 1. PARTIE ADMINISTRATIVE

Indépendamment de l'ouverture de la campagne PSF 2025, les ligues, comités et A.S. sont invités à veiller à leur éligibilité administrative en s'assurant de répondre aux étapes suivantes :

- Créer un compte ou se connecter à un compte existant à partir du lien https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login.
- Remplir tous les champs demandés (en cas d'interrogation cf. Tutos du compte asso).
- Téléverser tous les documents demandés en veillant à leur conformité. Une attention particulière devra être apportée aux informations suivantes, sous peine de retarder le versement d'une potentielle subvention par l'ANS :
  - **N° RNA** : Ce numéro, si vous ne l'avez pas, est à solliciter auprès du greffe des associations à la préfecture de votre département. Les délais d'obtention peuvent être variables, veillez à ne pas attendre pour en faire la demande.
  - **RIB** : en cas de création de compte ou de changement de banque, veillez à téléverser le bon RIB. Le nom du titulaire du compte doit correspondre au nom de l'association.
- Envoyer un message de confirmation sur l'aboutissement de cette phase administrative, via psf@sport-u.com.

Pour toute difficulté rencontrée sur le remplissage des rubriques ou le téléversement de documents, nous sommes à votre disposition via l'adresse mail : psf@sport-u.com.

## 2. PARTIE « CRÉATION DE PROJET »

Chaque porteur de projet devra sélectionner le « code subvention » **n° 2091** pour flécher la demande vers **« FFSport universitaire - France - Projet sportif fédéral ».**

Chaque ligue du sport U devra déposer un seul dossier comprenant jusqu'à 4 projets, via la plateforme en ligne « compte asso ».

Chaque A.S. ou comité départemental devra déposer un seul dossier (+ un dossier bonus le cas échéant) comprenant son ou ses projets via la même plateforme.

Le dépôt des dossiers sera possible jusqu'au **18 mai 2025** minuit. Vous recevrez une notification confirmant la transmission du dossier.

Pour toute interrogation quant à la procédure d'utilisation de la plateforme et/ou quant à l'éligibilité des actions, nous sommes à votre disposition via l'adresse mail : psf@sport-u.com.

## 3. LIENS ET DOCUMENTS UTILES

Vous retrouverez tous les documents ressources via les liens suivants :

- Lien vers « Compte Asso » en cliquant **ICI**
- Les tutos sur « Le Compte Asso » en cliquant **ICI**
- Le projet fédéral à horizon 2030 en cliquant **ICI**
- Les documents officiels de l'ANS en cliquant **ICI**
- Annuaire des ligues qui vous accompagneront en cliquant **ICI**
- Kit logos ANS en cliquant **ICI**

# Calendrier PSF 2025

- **MARS 2025** : Formation FFSU sur les outils « compte asso » et « OSIRIS ».
- **18 AVRIL au 18 MAI 2025** : Dates de la campagne PSF 2025 et accompagnement des ligues du sport U, CDSU et A.S.
- **MAI / JUIN 2025** : Instruction des dossiers.
- **JUIN 2025** : Délibération et validation des subventions.
- **A partir de JUILLET 2025** :
    - Mise en paiement des subventions et édition des notifications d'accord et de refus par l'Agence nationale du Sport
    - La FFSU éditera les éventuelles conventions annuelles
- **Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 (30 juin 2026 pour les actions au long cours)** :
    - Mise en œuvre des actions subventionnées dans le cadre des PSF 2025
    - Faire mention du soutien de l'Agence dans tous les supports de communication « print » et digitaux (Kit logo en cliquant **ICI**)
- **Du 1er JANVIER au 30 JUIN 2026** : Évaluation des projets financés en 2025, via « Compte Asso ».

# Aide à l'emploi et à l'apprentissage

Si vous souhaitez créer un emploi, nous vous invitons à contacter le référent « emploi » de la DRAJES locale pour envisager la possibilité d'un cofinancement.

La FFSU devra émettre un avis sur votre demande de subvention d'aide à l'emploi ou à l'apprentissage, via la plateforme OSIRIS.

Dans le cadre d'une telle démarche, nous vous invitons à en informer au préalable le référent national FF SPORT U – Karl DRAPIED : kdrapied@sport-u.com, afin d'être en mesure de vous accompagner le cas échéant.



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

# Projets Sportifs Territoriaux (PST)

Dans une logique de complémentarité avec le Projet Sportif Fédéral (PSF) soutenu par l'Agence Nationale du Sport (ANS), des crédits spécifiques sont alloués aux services déconcentrés de l'État en charge du sport (Délégués Territoriaux de l'ANS) pour financer des Projets Sportifs Territoriaux (PST).

En 2025, le montant des crédits attribués au titre des projets sportifs territoriaux (PST) s'élève à 69,72 M€2, répartis comme suit :

- **52,79 M€** pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif (emploi uniquement)
    - Emplois Agence
    - Emplois sportifs qualifiés (ESQ) parasport
    - Emplois sociaux-sportifs
    - Emplois de la déclinaison territoriale de la gouvernance du sport

- **12,8 M€** pour accompagner le déploiement des projets sportifs territoriaux et soutenir les actions liées aux politiques publiques du sport ;
    - Le développement du parasport
    - Le développement de la pratique des femmes et des jeunes filles
    - Les territoires carencés
    - La promotion du sport - santé

- **4,139 M€** pour financer les actions menées en Corse, Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon et Nouvelle-Calédonie.

La FFSU apportera des informations complémentaires lors de visioconférences sur l'ensemble de ces dispositifs et encourage l'ensemble des Comités Départementaux Ligues Régionales du Sport Universitaire à s'y engager activement, en fonction des contextes locaux et des opportunités identifiées.

# Vers une coordination renforcée entre PSF et PST

Conformément aux engagements pris par l'ANS, une transparence réciproque des dispositifs PSF et PST est instaurée pour garantir une meilleure cohérence stratégique entre les niveaux fédéral et territorial :

- La FFSU a un accès en consultation aux demandes de subventions emploi déposées dans le cadre des PST par leurs structures déconcentrées et associations affiliées.
- Elle peut émettre un avis motivé sur chaque dossier, lequel sera pris en compte par les services déconcentrés de l'État et présenté lors des conférences des financeurs.
- En miroir, les services déconcentrés de l'État bénéficient d'un accès en consultation aux dossiers de demande PSF déposés par les structures déconcentrées des fédérations.

**Pour rappel, un même projet ne peut être financé simultanément au titre des crédits PSF et PST.**



108, avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex France
Tél : +33 1 58 68 22 75 – Fax : +33 1 46 58 12 73 – e-mail : psf@sport-u.com – www.sport-u.com

## FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE

108 avenue de Fontainebleau - 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE

federation@sport-u.com

www.sport-u.com

## CONTACTS

PSF FFSU - psf@sport-u.com

Pilotage politique – Lola CHARBONNIER

lcharbonnier@sport-u.com

Pilotage technique - Jean-Philippe DOS PRAZERES

jpdosprazeres@sport-u.com

PST FFSU

Pilotage technique – Karl DRAPIED

kdrapied@sport-u.com